
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 22 mai 2020 à 10 h
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement (Google Meet)
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Marika MERCURE, Régisseur
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui prévoit notamment :

« QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; »

«Le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisés à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. »

La conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau, a participé à cette séance par visioconférence Google Meet.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 10 h.

CA20 28 112

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du vendredi 22 mai 2020, avec modifications afin d'y retirer le point 65.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Aucune question.

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA20 28 113

Nommer monsieur Pierre-Yves Morin, au poste de directeur d'arrondissement par intérim, à compter du 22 mai 2020

Considérant la vacance du poste de directeur d'arrondissement suite à la fin du mandat de monsieur Daniel Le Pape,

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

De nommer monsieur Pierre-Yves Morin au poste de directeur d'arrondissement par intérim à compter du 22 mai 2020, et ce, jusqu'au comblement du poste.

Une discussion s'engage.

Le conseiller, monsieur Christian Larocque propose d'apporter l'amendement suivant :

Considérant l'absence pour une période prolongée du directeur d'arrondissement, monsieur Daniel Le Pape,

Il est recommandé de nommer monsieur Pierre-Yves Morin au poste de directeur d'arrondissement par intérim, à compter du 22 mai 2020.

Une discussion s'engage.

Le conseiller monsieur Christian Larocque demande la tenue d'un vote enregistré.

La secrétaire d'arrondissement substitut fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Monsieur Normand MARINACCI, Madame Suzanne MARCEAU, messieurs Christian LAROCQUE, Robert SAMOSZEWSKI et Yves SARAULT (5)

Vote contre:

Résultat : En faveur : 5
 Contre : 0

La secrétaire d'arrondissement substitut, déclare l'item 65.02, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02 1202714023

CA20 28 114

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du vendredi 22 mai 2020, à 10 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2020.